



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES UNITES PEDAGOGIQUES POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS UPE2A 1^{er} degré

Ce document décrit le fonctionnement des dispositifs de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France. Il précise également les missions des enseignants affectés en UPE2A.

Ces dispositifs spécifiques font l'objet d'une réflexion dans chaque école et le projet d'école fera référence aux principes énoncés ci-après.
Par ailleurs, ce document doit être présenté lors du premier conseil de maîtres et du conseil d'école.

« L'enseignement du français comme langue de scolarisation ne saurait être réalisé par le seul professeur de l'UPE2A : l'ensemble de l'équipe enseignante est impliquée. Pour ce faire, tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement sont mobilisés » (circ. n° 2012-141 du 2-10-2012).

« Des actions particulières sont prévues pour les élèves non francophones nouvellement arrivés en France. » (Code de L'Education article D 321-4)

OBJECTIFS DES UPE2A:

*« Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire.
L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves allophones arrivants sur le territoire de la République. Le livret personnel de compétences est l'outil de suivi à utiliser » (circ. n° 2012-141 du 2-10-2012)*

De par la répartition des élèves allophones sur de très nombreuses écoles des agglomérations, les enseignants des UPE2A fonctionnent en réseau.
« En milieu urbain peu dense ou en milieu rural, l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants ne saurait être implantée dans un seul groupe scolaire ou un établissement. Le responsable académique estime, en fonction d'une analyse des besoins, la meilleure manière d'apporter un soutien linguistique à ce public, en faible nombre et scolarisé dans plusieurs écoles. » (circ. n° 2012-141 du 2-10-2012)

ELEVES CONCERNÉS

Hiérarchisation pour les suivis en UPE2A :

1. enfants nouveaux-arrivants de cycle III et de cycle II
2. collégiens ou lycéens (en complément du suivi UPE2A 2nd degré)
3. élèves nouveaux-arrivants en 2^{ème} année de prise en charge
4. élèves nés en France dont les parents sont non-francophones, inscrits en grande section de maternelle ou au CP sans une maîtrise suffisante du français

« Pour des élèves peu ou non scolarisés antérieurement et arrivant à l'âge d'intégrer le cycle III, un maintien plus long dans la structure d'accueil, sans dépasser une année supplémentaire, peut être envisagé ; un suivi durable et personnalisé s'impose si l'on veut éviter un désinvestissement progressif de ces élèves dans les apprentissages. » (circ. n° 2012-141 du 2-10-2012)

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Dès leur arrivée, les élèves allophones arrivants sont inscrits obligatoirement dans une classe ordinaire qui les accueille pour les apprentissages généraux (socialisation, métier de l'élève, autonomie, ...). Ils sont également inscrits en UPE2A pour suivre un enseignement intensif du français langue seconde en coordination avec les activités de leur classe d'accueil.

L'emploi du temps de l'enseignant de l'UPE2A est organisé entre les écoles de l'agglomération en fonction de la hiérarchisation des prises en charge. Son secteur d'intervention peut être modifié en cours d'année en fonction des nouvelles arrivées et des changements d'école des élèves suivis.

Cet emploi du temps peut également évoluer de façon subite et imprévisible en fonction des absences d'élèves, de la nécessité de procéder à l'évaluation diagnostique de nouveaux arrivants, de réunions d'harmonisation entre les enseignants d'UPE2A...

A - Dans la classe d'affectation :

L'élève allophone nouvellement arrivé en France est positionné dans un niveau scolaire en fonction de l'âge et de ses capacités en concertation avec l'équipe éducative. Les tests d'évaluation diagnostique de lecture et de mathématiques en langue d'origine, puis éventuellement en français, sont mis à la disposition de l'école par le CASNAV.

- Les premiers apprentissages visés sont des apprentissages socioculturels liés à la scolarisation dans une école française ainsi que l'apprentissage des premiers rudiments de la langue comme outil de communication.
- L'enfant pourra suivre certaines activités avec ses camarades, dans le cadre d'une pédagogie différenciée, ou effectuer un travail en autonomie (sur un temps court) proposé en accord avec l'enseignant d'UPE2A.
- Les élèves suivis en UPE2A bénéficient dans leur classe d'affectation en priorité de l'informatique, de la BCD, des arts plastiques, de l'EPS, de l'enseignement d'une langue vivante et des mathématiques.
- Le matériel pédagogique des écoles est mis à la disposition de l'enseignant de français langue seconde, ainsi qu'un espace adapté à cet enseignement.

B – Dans l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants :

- En lien avec le travail effectué dans la classe d'affectation, l'enseignant d'UPE2A veille à faire progresser le plus rapidement possible les élèves dans les domaines suivants :
 - enseignement de la langue française comme discipline et comme langue instrumentale des autres disciplines
 - enseignement des mathématiques
 - activités favorisant l'intégration scolaire et sociale
 - activités culturelles permettant une découverte de l'environnement
 - toute activité permettant une approche interculturelle

L'enseignant d'UPE2A peut participer à une sortie pédagogique si celle-ci est directement en lien avec son projet pédagogique.

C – Constitution et suivi du dossier individuel de l'élève :

Chaque élève allophone bénéficie d'une évaluation de positionnement en langue d'origine pour la mise en œuvre d'un dossier individuel de suivi et l'écriture d'un projet pédagogique personnalisé.

Des outils de liaison et de suivi doivent être mis en place dans chacune des écoles :

- D'une part, un outil de liaison par école permet de consigner les demandes et remarques particulières concernant la progression des élèves (dossier de scolarisation, cahier de l'élève et évaluations).
- D'autre part, une fiche de suivi par élève est tenue à jour par l'enseignant d'UPE2A faisant apparaître les compétences acquises par période ainsi que celles restant à acquérir avant l'intégration graduelle puis totale dans sa classe d'affectation.

Cette fiche de suivi de l'élève et le bilan de fin de période doivent être joints au livret d'évaluation des compétences du socle commun. Il est souhaitable d'adapter ces documents en une version plus simple et allant à l'essentiel afin de rendre accessible ce bilan auprès des familles généralement peu ou non francophones.

La fin du suivi et de l'accompagnement en UPE2A est décidée en conseil de cycle avec l'enseignant du dispositif et les enseignants de l'école concernée en s'appuyant sur les résultats scolaires de l'élève.

Le document « Evaluation de fin de suivi UPE2A 1^{er} degré » est à cette occasion un support à privilégier.

TEMPS DE CONCERTATION

Les heures d'Activités Pédagogiques Complémentaires viendront compléter le volant d'heures dédiées à la concertation.

Un temps de concertation doit régulièrement être consacré :

- avec les parents et/ou le responsable du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA, AUDA, CHRS...)
- avec les enseignants qui accueillent dans leurs classes les élèves allophones
- entre enseignants d'UPE2A du second degré (réunions trimestrielles animées par les formateurs du CASNAV)
- avec le-la directeur-trice de l'école, le formateur-coordonateur du CASNAV, l'IEN correspondant départemental du CASNAV, pour piloter au mieux ce dispositif de suivi évolutif et le réajuster si nécessaire.

Les enseignants d'UPE2A sont amenés à rencontrer régulièrement les partenaires associatifs participant au suivi périscolaire des EANA (AEFTI, AFEV...)

Le suivi des élèves allophones est systématiquement considéré par le conseil de cycle en partenariat avec l'enseignant d'UPE2A.

APPUI PEDAGOGIQUE

Un IEN désigné par l'IA-DASEN comme correspondant départemental du CASNAV assure la communication entre les différents partenaires et la cohérence du pilotage départemental (accueil des EANA, orientation, accompagnement, formation...) conformément à ce présent document.

Le CASNAV (**Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux-Arrivants et des enfants du Voyage**) peut être sollicité par tous les enseignants impliqués pour organiser des moments de formation (concertation trimestrielle des enseignants d'UPE2A, conférences, stages, etc.) et diffuse des ressources et des informations culturelles, associatives et pédagogiques jugées utiles pour les accompagner.

Coordonnées du CASNAV : 03 26 05 99 51
casnav@ac-reims.fr

TEXTES OFFICIELS DE REFERENCE

- ◆ B.O N° 13 du 28 mars 2002 (n° 2002-063 du 20-3-2002)
- ◆ B.O N° 11 octobre 2012 (n°2012-141 du 2-10-2012)

Le Recteur

Philippe-Pierre CABOURDIN